

Rapport financier du football professionnel français Saison 2015/2016

09 mars 2017

Conférence de presse

Henri TCHENG (DNCG)
Didier QUILLOT (LFP)





Un retour à l'équilibre

Résultat net cumulé Ligue 1 + Ligue 2 en millions d'euros

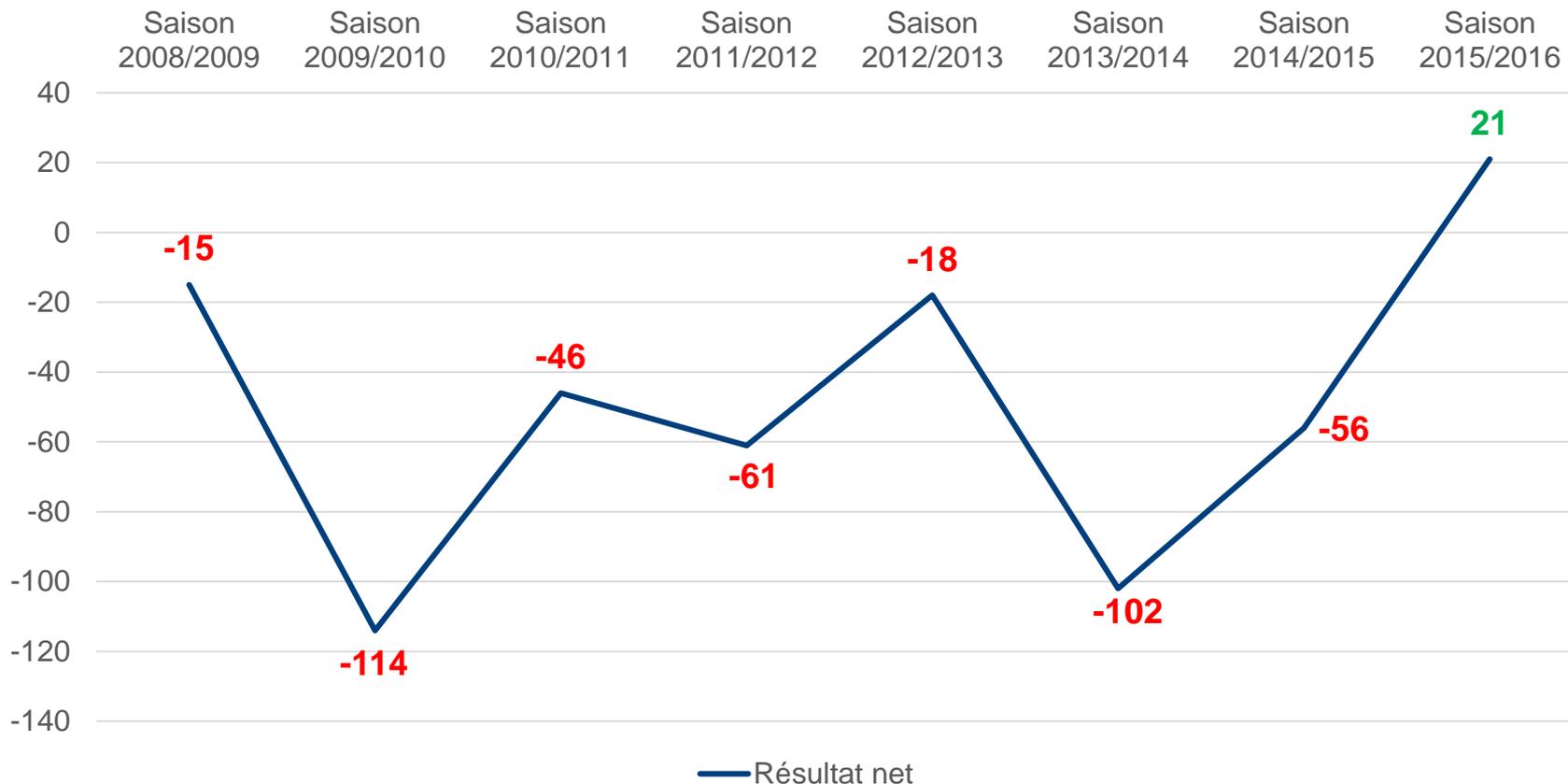


Après une perte nette cumulée de 536 M€ sur les 7 dernières saisons, le football professionnel français renoue avec les bénéfices en 2015/2016.



Ligue 1 : un résultat net positif

Résultat net cumulé Ligue 1 en millions d'euros

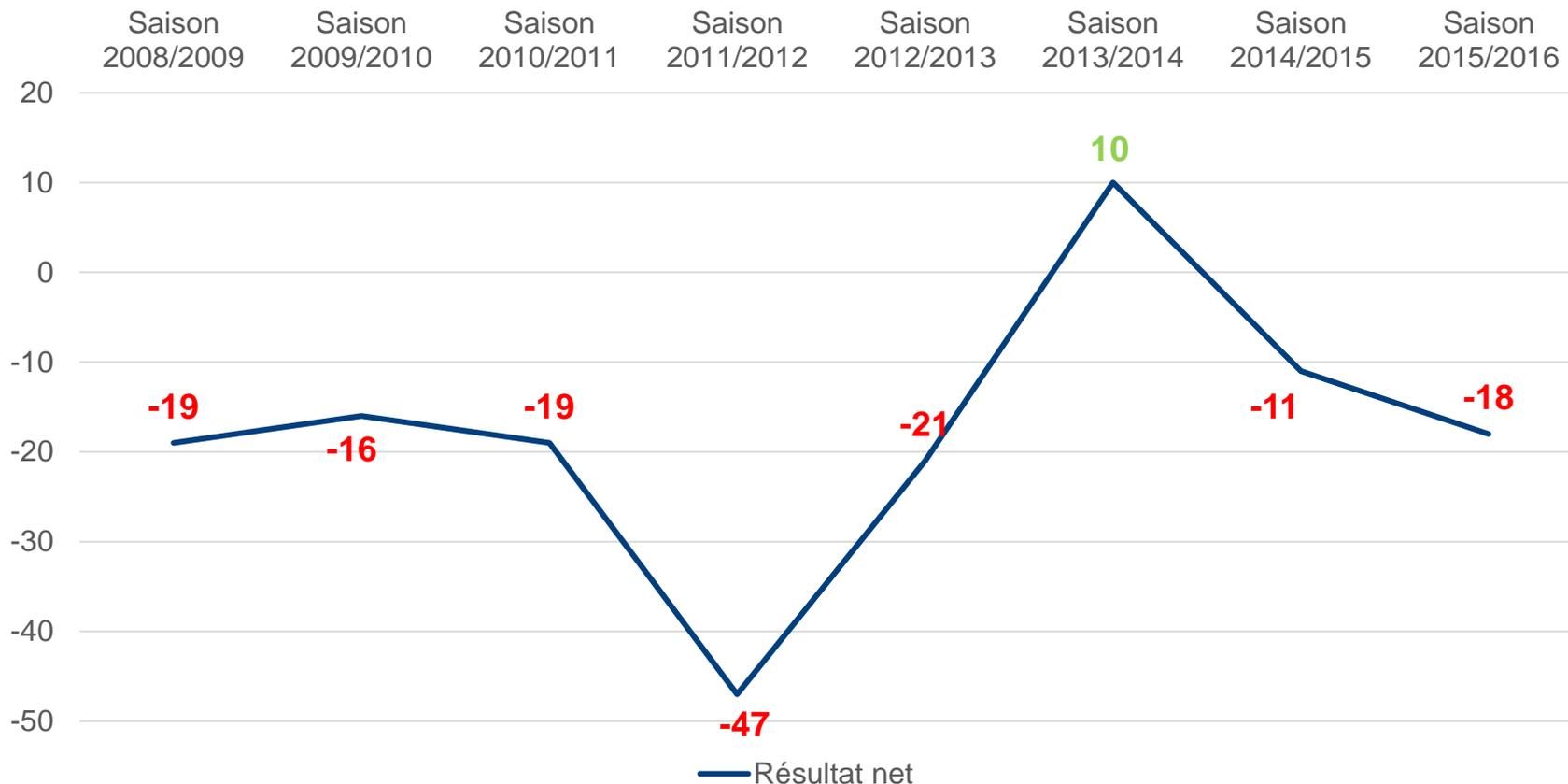


Après une perte nette cumulée de 412 M€ sur les 7 dernières saisons, la Ligue 1 renoue avec les bénéfices en 2015/2016.



Ligue 2 : un résultat net négatif

Résultat net cumulé Ligue 2 en millions d'euros

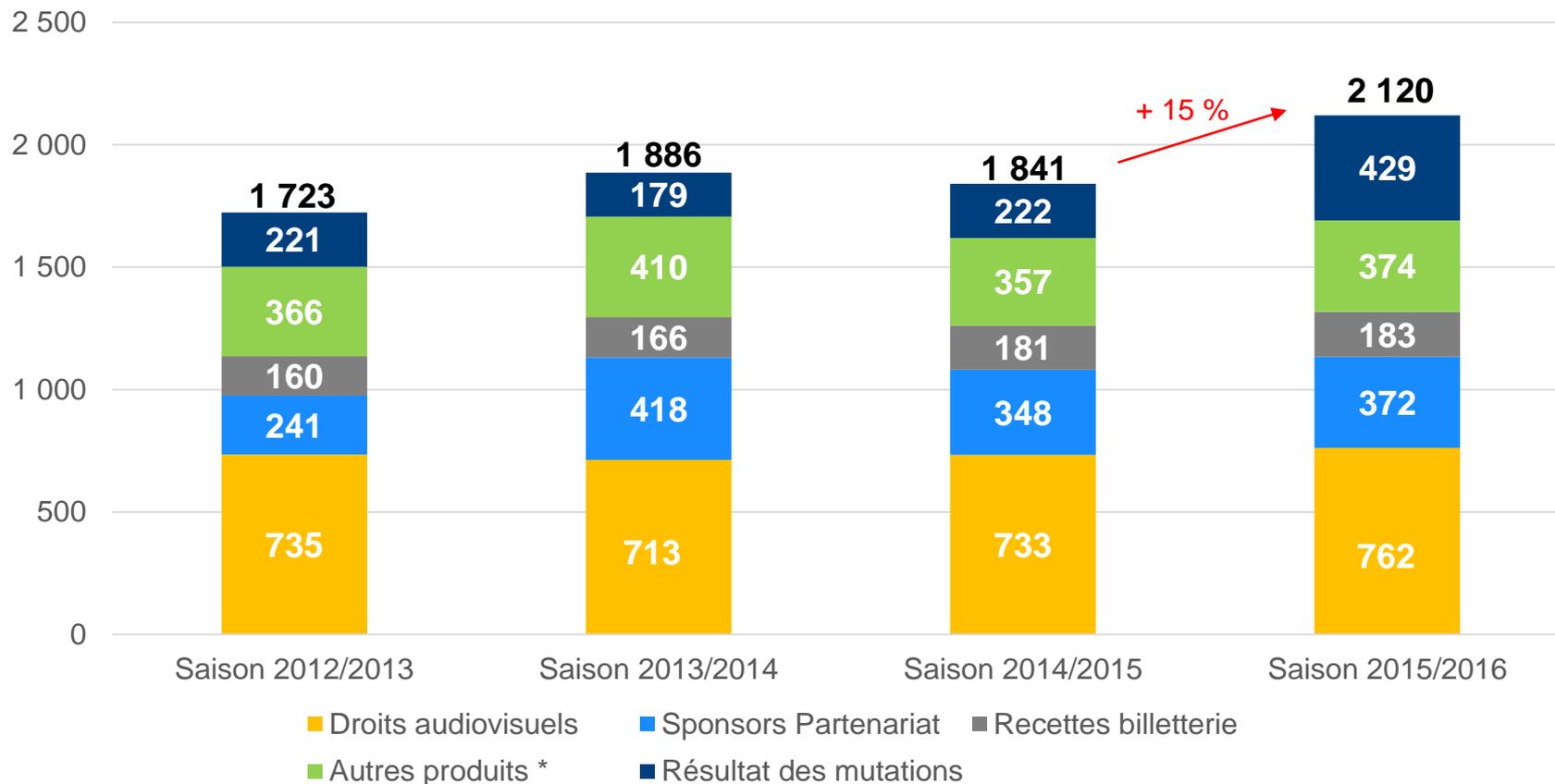


Pour la 7^o fois en 8 ans, la Ligue 2 enregistre des pertes (-18 M€) dans la moyenne de cette période.



Un total des produits, mutations incluses, en progression

Evolution du total des produits Ligue 1 + Ligue 2 en millions d'euros

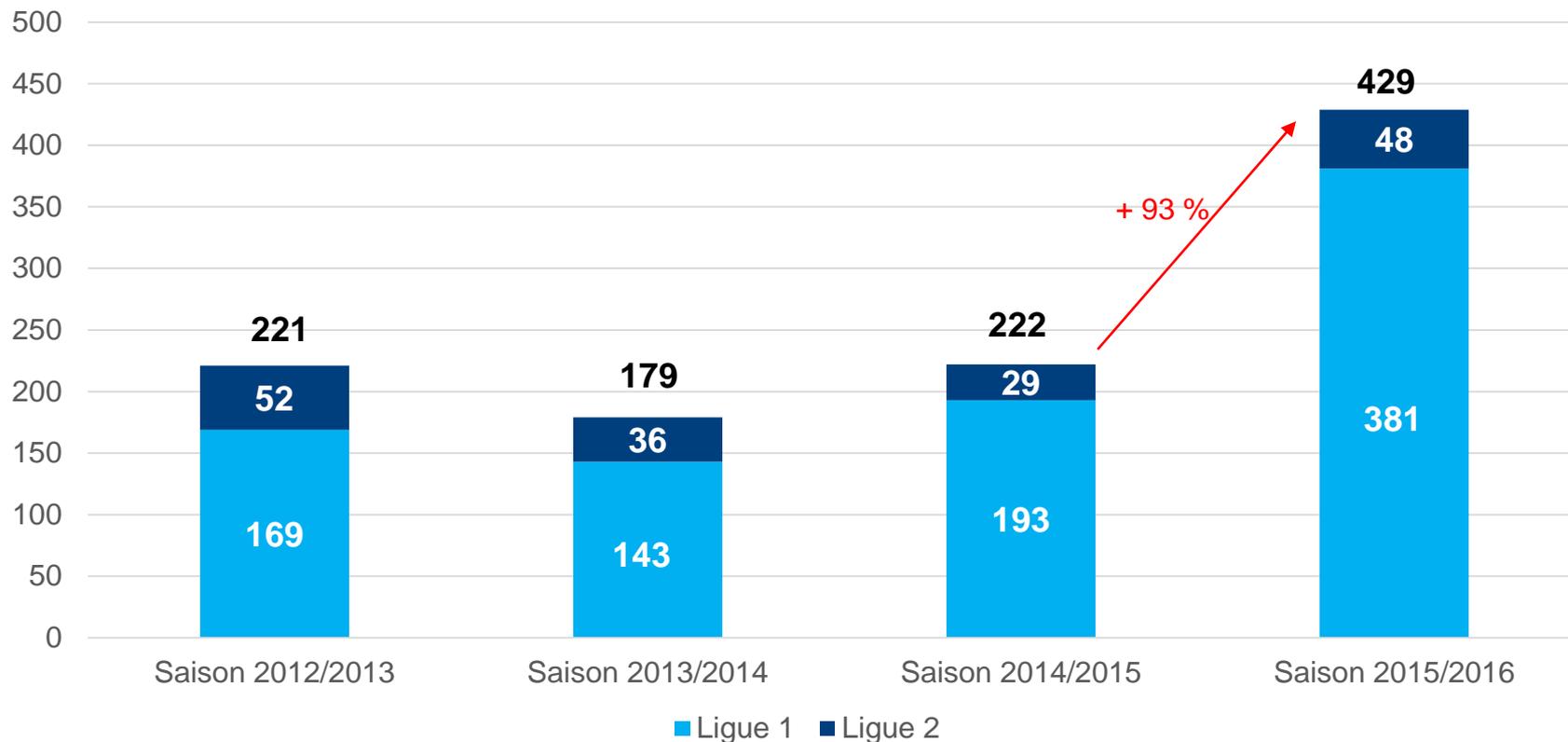


Le total des produits augmente de 15% sur la saison 2015/16 et franchit pour la première fois la barre symbolique des 2 milliards d'euros.



Un niveau de profits sur mutations record

Evolution du résultat des mutations Ligue 1 + Ligue 2 en millions d'euros

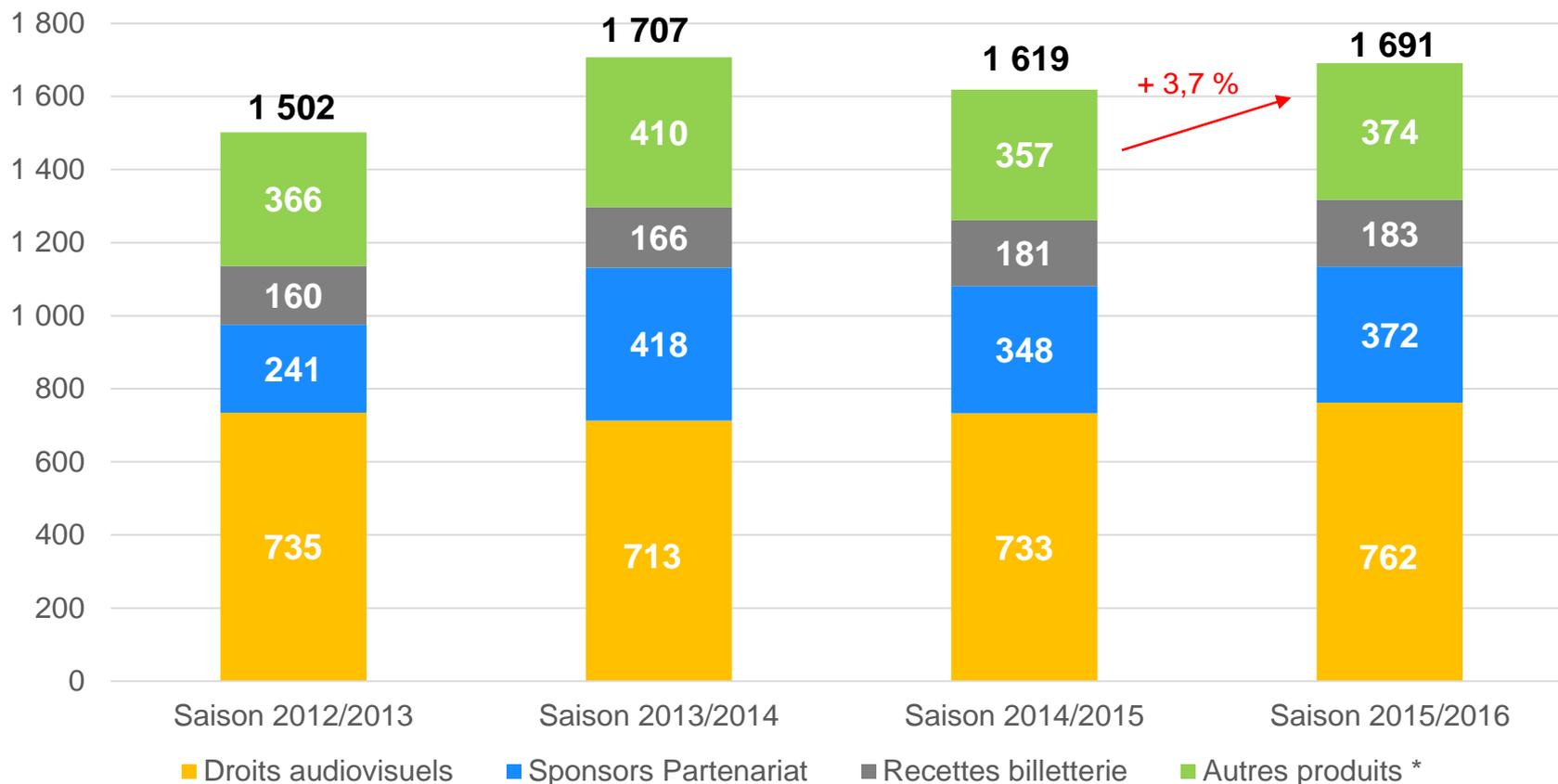


Le chiffre des plus-values sur transferts atteint un niveau record en cumulé à 429 M€, soit près du double du niveau moyen observé les saisons précédentes.



Un total des produits hors-mutations en légère hausse

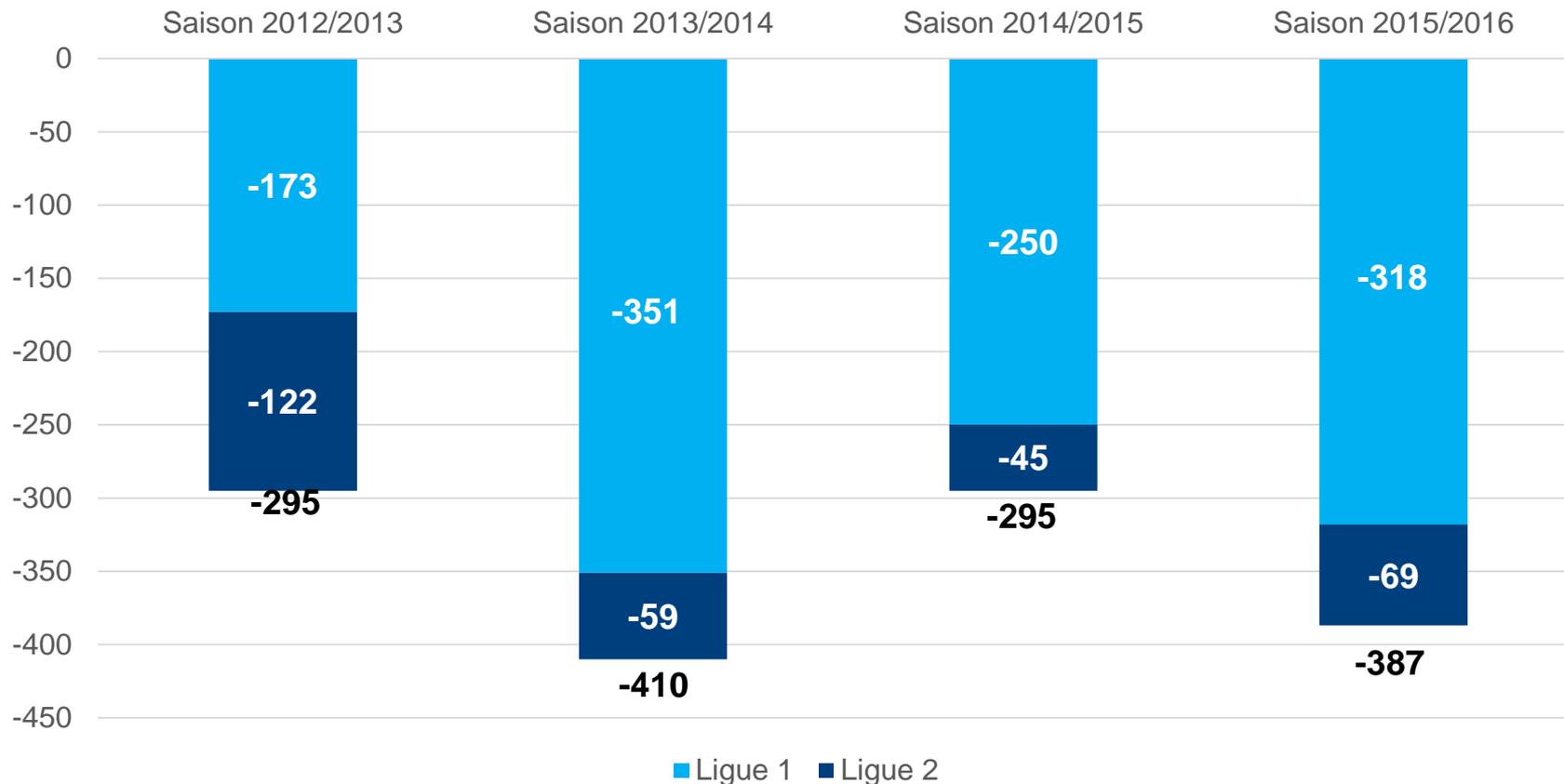
Evolution du total des produits Ligue 1 + Ligue 2 en millions d'euros



Le total des produits hors-mutations augmente de 3,7% sur la saison.

Une dégradation du résultat d'exploitation

Evolution du résultat d'exploitation Ligue 1 + Ligue 2 en millions d'euros

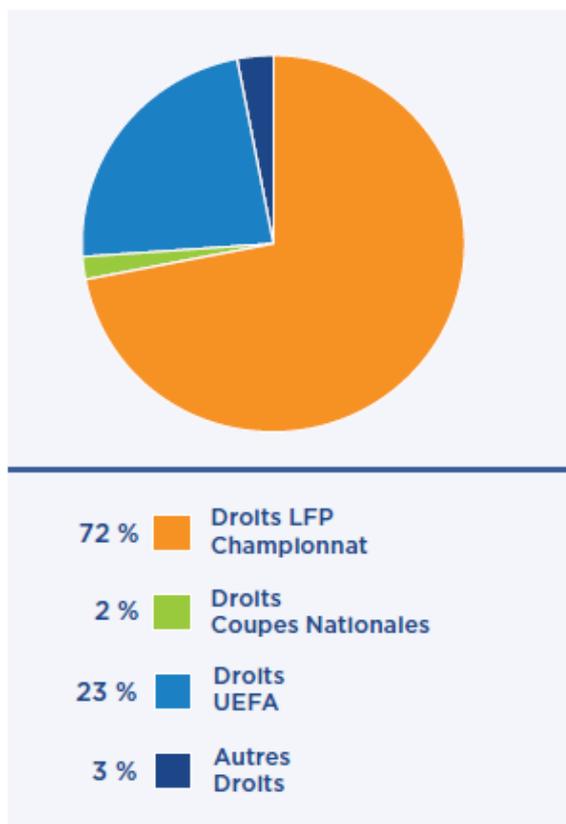


Le résultat d'exploitation se dégrade tant en Ligue 1 qu'en Ligue 2 et affiche une baisse de -92 M€ en cumulé.

Ligue 1 : Répartition des droits audiovisuels

RÉPARTITION DES DROITS AUDIOVISUELS PAR COMPÉTITION POUR L'ENSEMBLE DES CLUBS

EN POURCENTAGE DU TOTAL



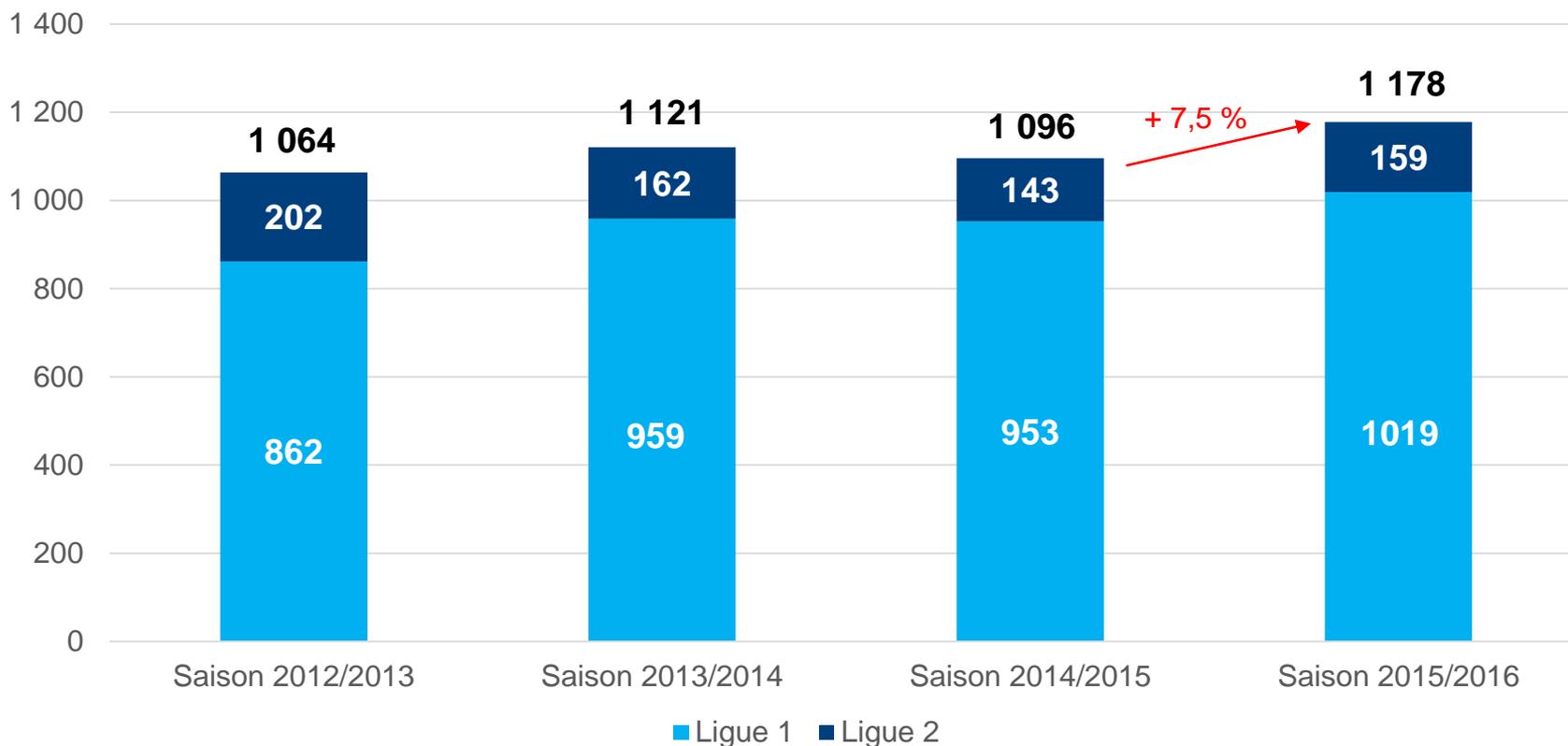
■ Les droits audiovisuels du championnat de Ligue 1 représentent 72% du total des droits audiovisuels perçus par les clubs.

■ Les droits audiovisuels perçus en Coupes d'Europe représentent 23% du total des droits audiovisuels (contre 20% la saison dernière).



Une masse salariale globalement maîtrisée

Evolution de la masse salariale totale Ligue 1 + Ligue 2 en millions d'euros



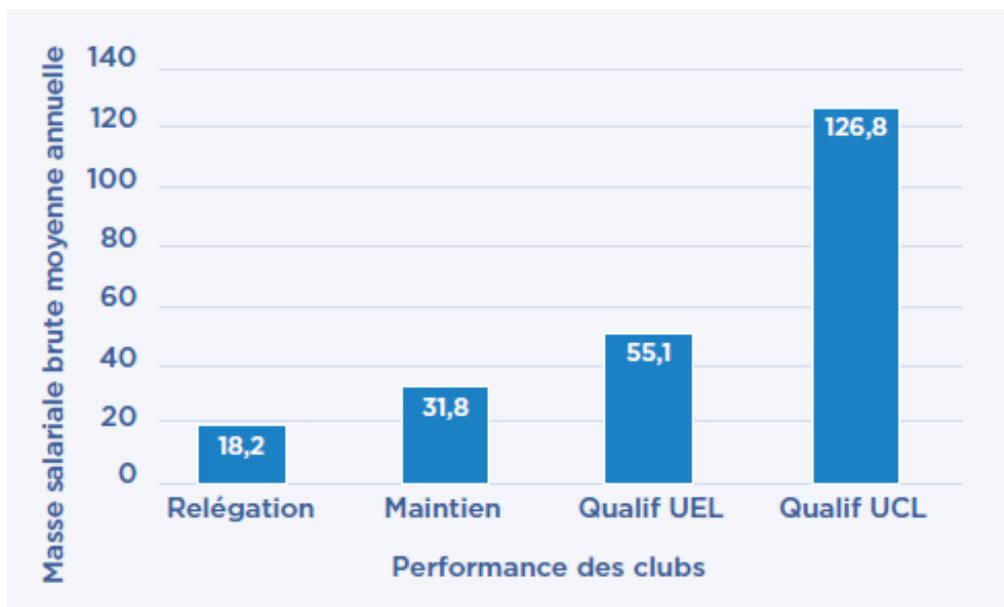
La masse salariale cumulée Ligue 1 + Ligue 2 progresse de 7,5% sur la saison 2015/2016 et de 10,7% sur 3 saisons, soit une hausse annuelle moyenne de moins de 3,5% sur la période.



Ligue 1 : Analyse de la masse salariale

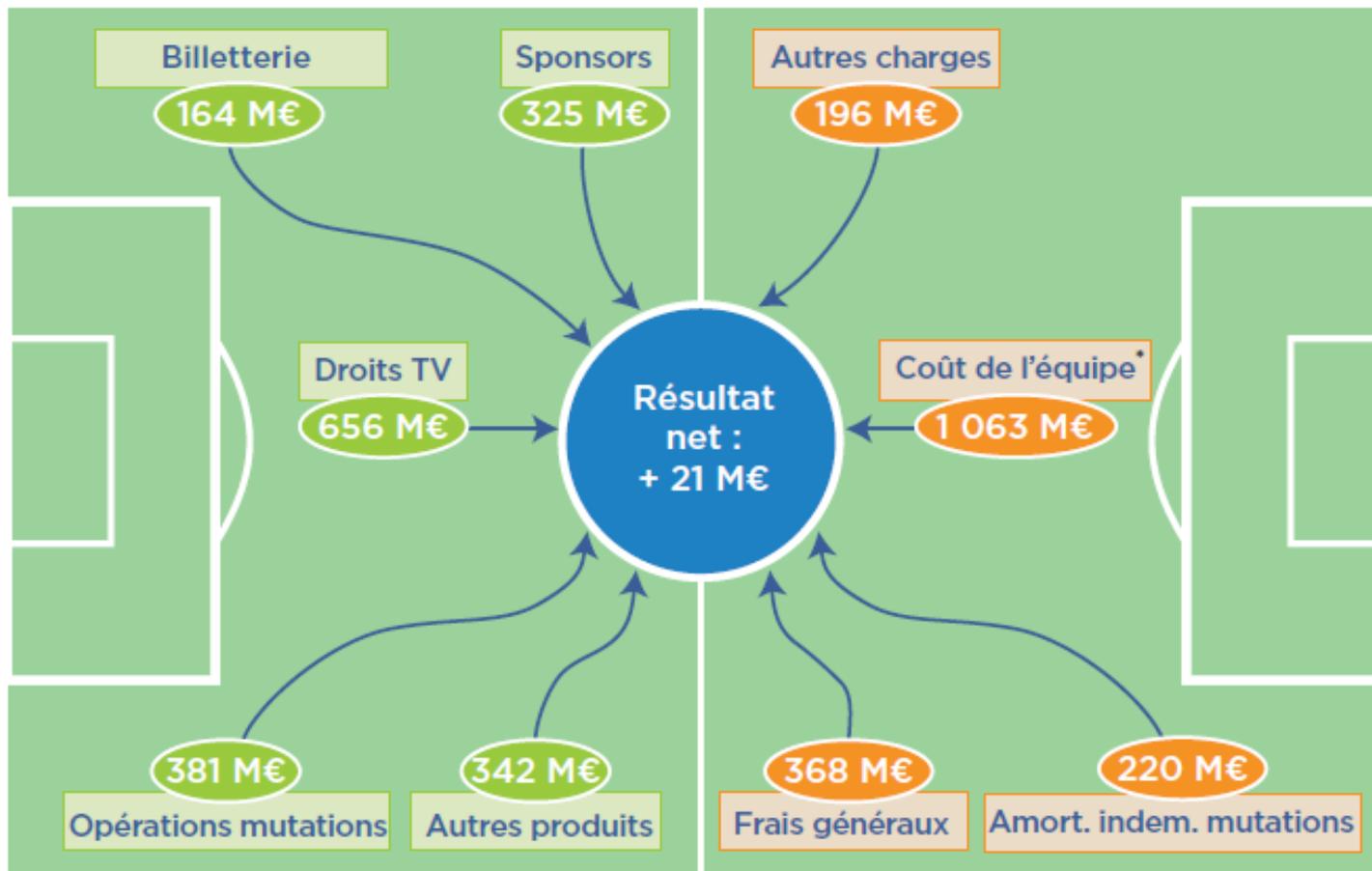
MASSE SALARIALE BRUTE MOYENNE EN FONCTION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE DES CLUBS
(SAISONS 2011/2012 À 2015/2016)

EN MILLIONS D'EUROS



Un club qualifié en Ligue des Champions entre les saisons 2011-2012 et 2015-2016 a en moyenne une masse salariale de 126,8 millions d'Euros par saison.

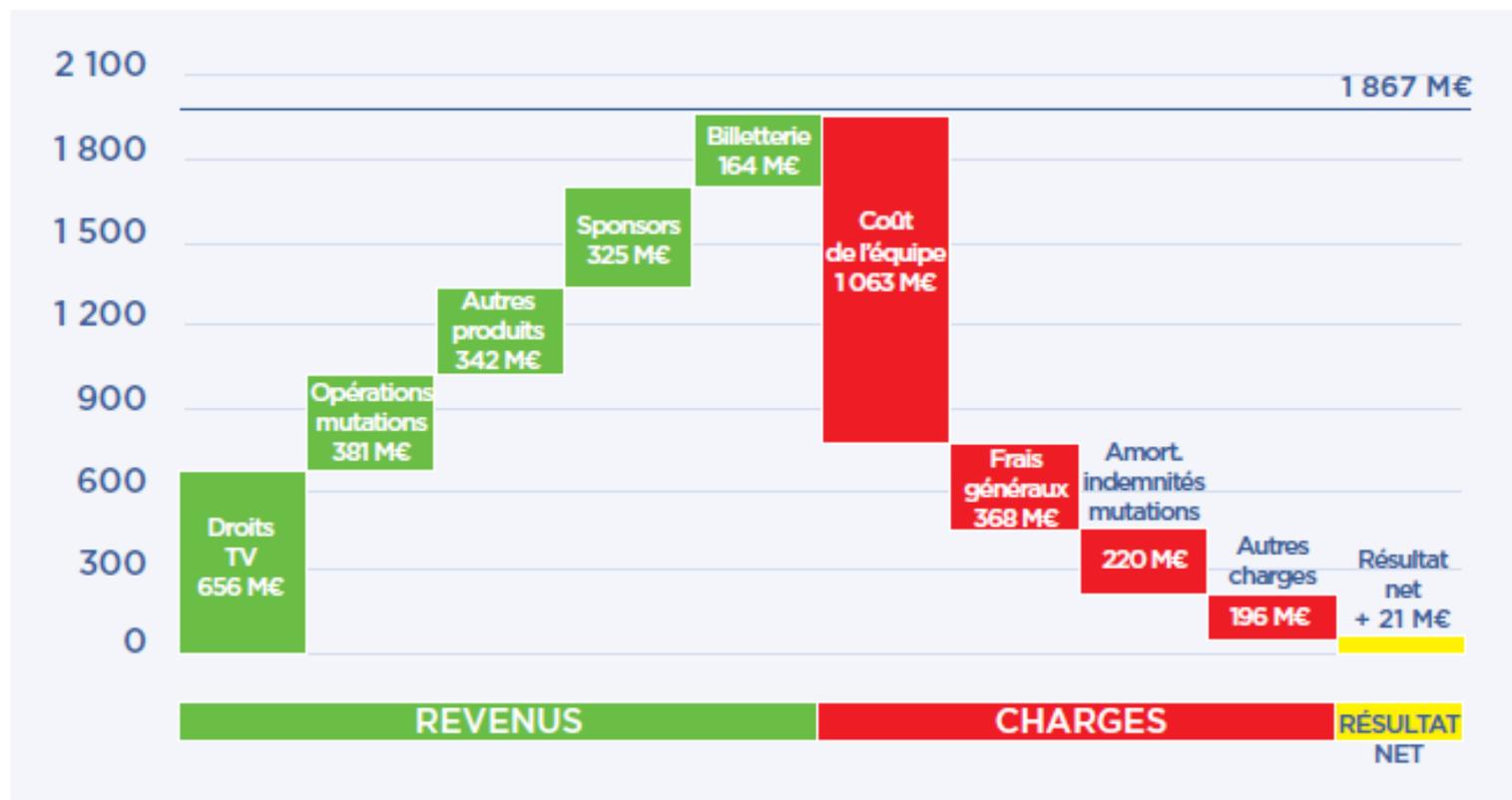
Ligue 1 : Constitution du résultat net



* Masse salariale totale + honoraires d'agents.

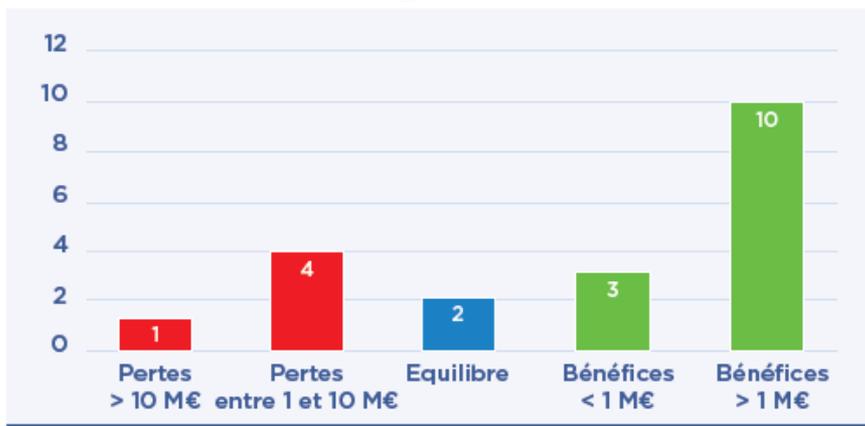
Ligue 1 : Constitution du résultat net

EN MILLIONS D'EUROS



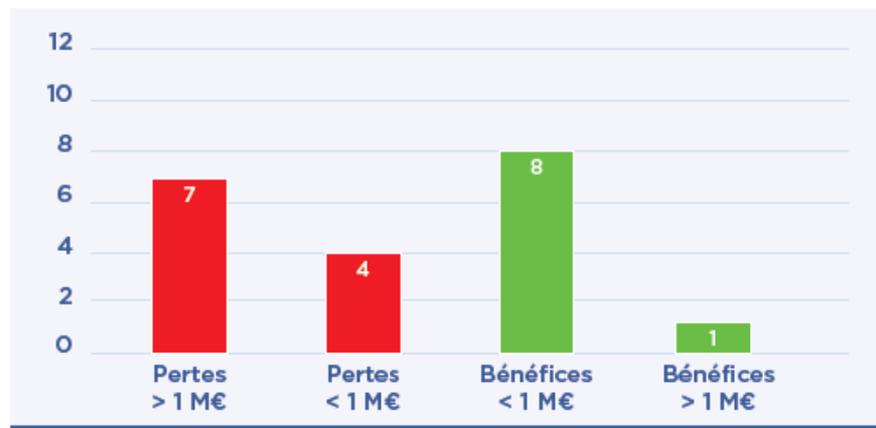
Nombre de clubs bénéficiaires / déficitaires

Ligue 1



■ Lors de la saison 2015/2016, 13 clubs ont réalisé des bénéfices (contre 9 en 2014/2015), 2 clubs sont à l'équilibre et 5 clubs sont déficitaires dont un seul au-delà de - 10 M€.

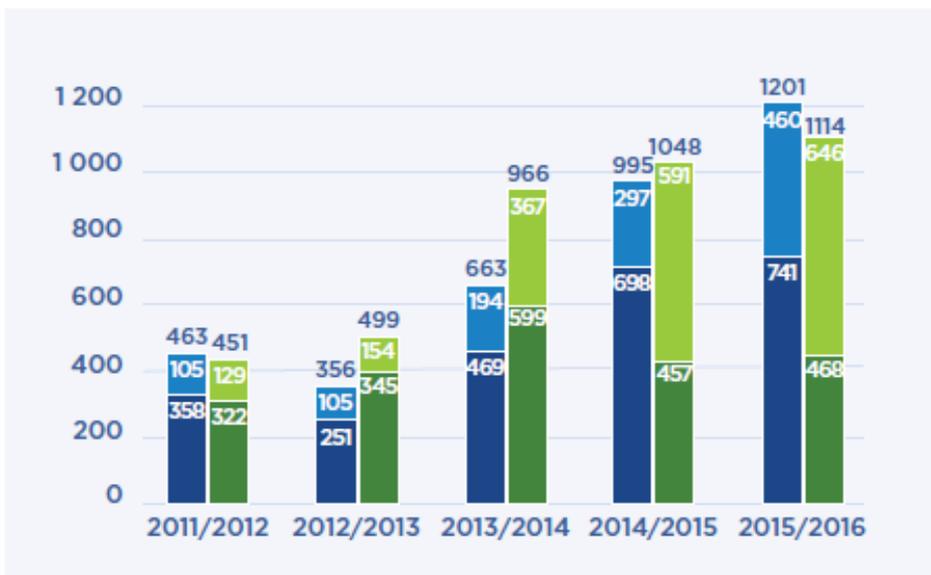
Ligue 2



■ 9 clubs de Ligue 2 ont dégagé des bénéfices lors de la saison 2015/2016 contre 10 lors de la saison précédente.

Couverture des immobilisations par les capitaux propres, les comptes courants d'actionnaires et les dettes financières Ligue 1

EN MILLIONS D'EUROS

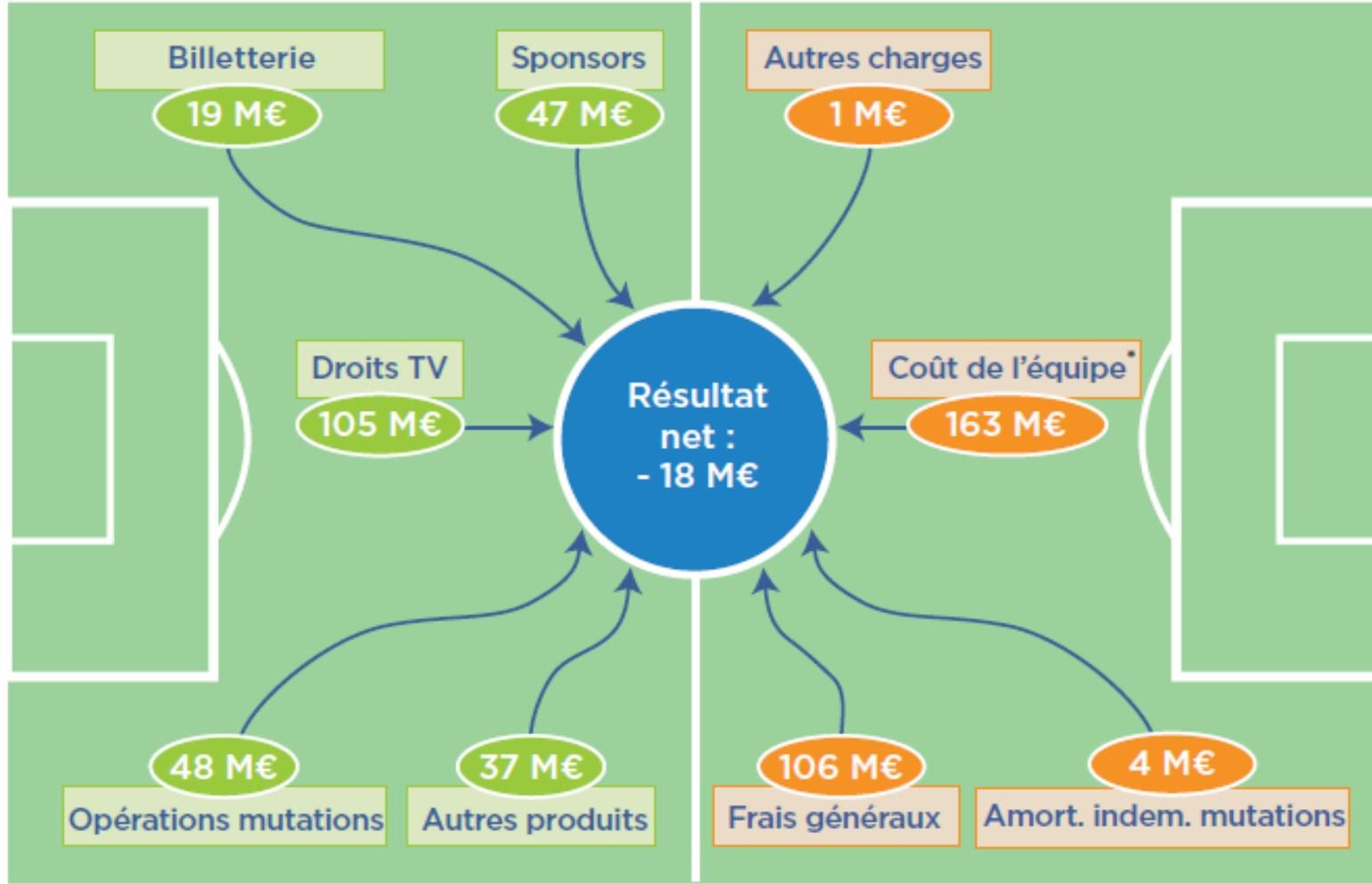


■ Lors des saisons 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015, la couverture des immobilisations par les capitaux propres, les comptes courants et les dettes financières était insuffisante.

■ La couverture est redevenue suffisante en 2015/2016 (108%) du fait de l'augmentation des dettes financières destinées principalement aux financements d'infrastructures.

■ Capitaux propres et comptes courants
 ■ Dettes financières
 ■ Immobilisations Incorporelles Joueurs
 ■ Autres Immobilisations

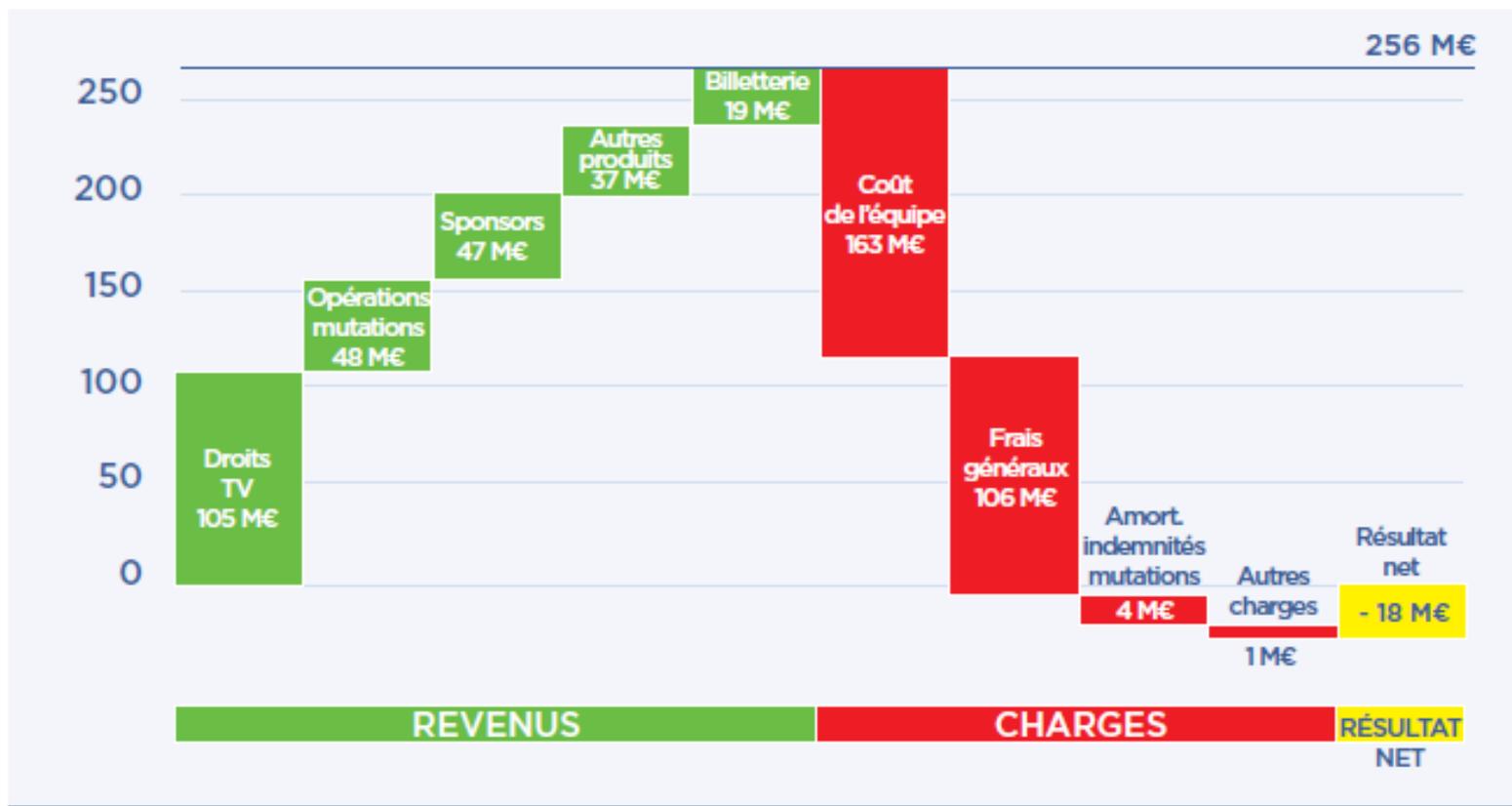
Ligue 2 : Constitution du résultat net



* Masse salariale totale + honoraires d'agents.

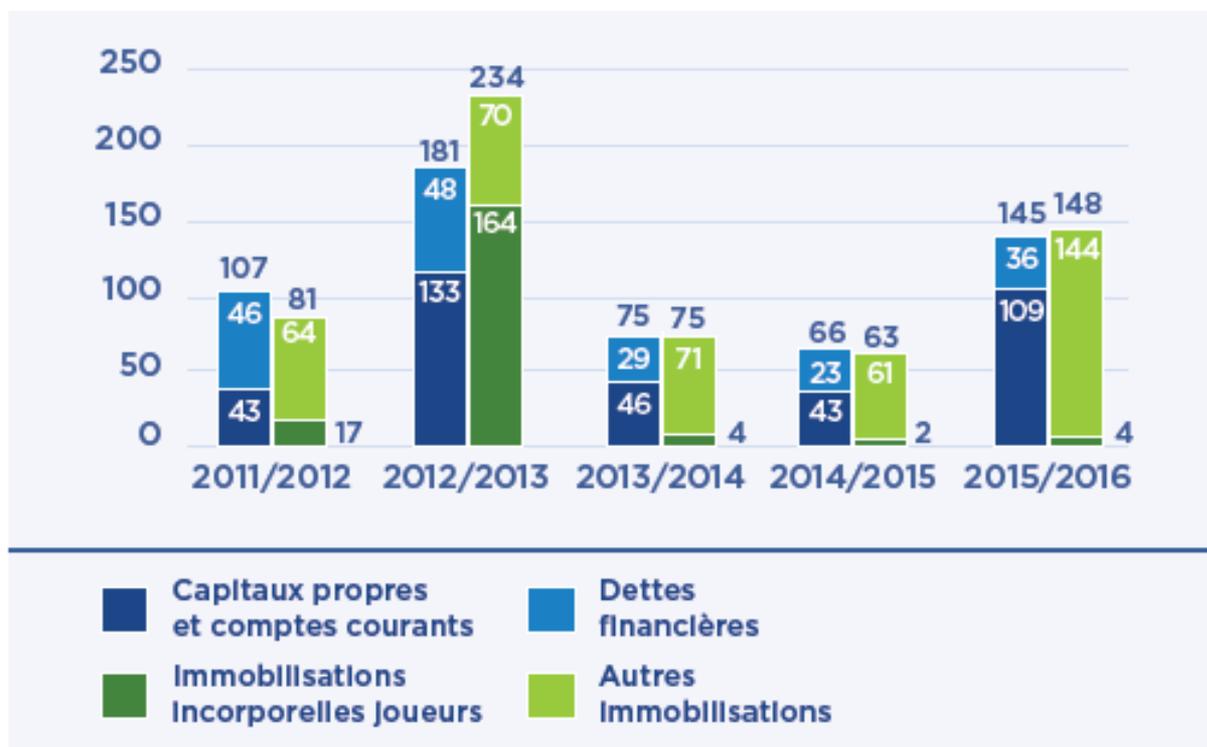
Ligue 2 : Constitution du résultat net

EN MILLIONS D'EUROS



Couverture des immobilisations par les capitaux propres, les comptes courants d'actionnaires et les dettes financières Ligue 2

EN MILLIONS D'EUROS



■ Depuis trois saisons, la couverture des immobilisations par les fonds propres et les dettes est quasi parfaite.



Vers un objectif de réduction de la perte d'exploitation

Les axes majeurs pour diminuer la perte d'exploitation qui se monte à -387 M€, soit 23% du CA hors transferts :

- Un nouveau cycle (2016-2020) de droits audiovisuels (Français et UEFA)
- Une exploitation optimisée des stades (parc de nouveaux stades + nouvelles méthodes d'exploitation)
- Un savoir-faire des clubs en matière de définition de leur business model et de bonne gestion



Enjeu de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le sport professionnel du 15 février 2017

Cette loi vise à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et améliorer la compétitivité des clubs. Dans ce cadre, la DNCG, dont les relevés de décisions devront être dorénavant publiés, disposera :

- du pouvoir d'assurer le contrôle des projets de reprise des clubs
- du pouvoir d'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs